

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 058626 NB INC.	Numéro de permis 2012598	Date d'inspection Le 13 septembre 2023	
Nom de l'établissement ABC Plus		Numéro de téléphone (506) 857-8999	
Adresse 210 Mill Road Moncton NB E1A 4B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Kyleigh Roy		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
49(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que l'orientation fournie aux enfants qui y sont bénéficiaires de services soit positive et comprenne un renforcement positif, encourage à déployer des efforts et reconnaisse les réalisations.	49(1)	13 sept. 2023	
<p>Commentaires : Lors de l'inspection, l'inspectrice observe un membre du personnel soulever un enfant sous les aisselles, le transporter et l'asseoir sur le sol dans la cour extérieure pour lui parler. Par la suite, l'enfant a tenté de s'éloigner du membre du personnel qui lui a alors saisi l'avant-bras. L'enfant s'est tiré vers l'arrière et le membre du personnel lui a lâché le bras. Les pratiques positives d'orientation des enfants impliquent d'établir des limites et des règles raisonnables qui ont du sens pour les enfants, de rappeler doucement les règles aux enfants et d'offrir des choix et d'aider les enfants à prendre des décisions. L'exploitant doit s'assurer que les membres du personnel révisent la section 8.2 du manuel de l'exploitant, qui se rapporte à l'orientation des enfants.</p>			
9(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs par groupe d'enfants d'âge homogène bénéficiaires de services est fixé à un éducateur pour chaque groupe composé des enfants suivants : a) au plus trois enfants en bas âge; b) au plus cinq enfants âgés de 2 ans; c) au plus huit enfants âgés de 3 ans; d) au plus dix enfants âgés de 4 ans ou plus qui ne fréquentent pas l'école; e) au plus quinze enfants d'âge scolaire.	9(1)	13 sept. 2023	13 sept. 2023
<p>Commentaires : Lors de l'inspection, l'inspectrice observe un enfant tomber au sol sur la partie asphaltée de la cour extérieure. Après être tombé, l'enfant s'est immédiatement mis à pleurer et tenait son genou. Après avoir été mis au courant de l'incident par l'inspectrice, un membre du personnel a pris soin de l'enfant et de sa blessure. La lacune est maintenant conforme.</p> <p>Afin d'améliorer la supervision de l'aire de jeu extérieure, l'exploitant doit s'assurer que les éducateurs se positionnent de façon à avoir une vue complète de l'aire de jeu.</p>			
Commentaires généraux			
Lors de l'inspection, l'inspectrice observe les jeux libres à l'extérieur.			

original signé par _____

Le 18 septembre 2023

Kyleigh Roy

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par

Stephanie MacMullin Sunzu

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 septembre 2023

Date